

3eme Groupe de Travail « Standard Paysages » de la COMMISSION des STANDARDS du CNIG du 20 avril 2023

COMPTE-RENDU DE REUNION

Ordre du jour :

Période	Sujet	Intervenant
Ouverture		
09h00 – 09h30	Accueil café	
09h30 – 09h45	Cadrage introductif	
09h30-09h40	Contexte et objectifs du chantier national de de la connaissance des paysages	DHUP (Dorine Laville, Emilie Fleury-Jägerschmidt)
9h40 - 9h45	Tour de table des participants	Participants
09h45 – 11h00	Tour d'horizon des étapes précédentes	
09h45 – 10h10	Rappel synthétique sur les avancées et les acquis depuis le lancement de la démarche (en GT et en atelier).	IGN (Dominique Laurent)
10h10 – 10h30	Temps d'échanges	Participants
10h30 - 12h00	Les thèmes à investiguer à partir d'un cas concret d'un atlas de paysages	
10h30 – 10h45	Typologie nationale (suite des travaux)	IGN
10h45 – 11h15	Temps d'échanges	Participants
11h15 – 11h30	Le thésaurus (suite des travaux)	IGN
11h30 – 12h00	Temps d'échanges	Participants
12h00 – 13h30	Pause déjeuner	
13h30 – 16h15	Les thèmes à investiguer à partir d'un cas concret d'un atlas de paysages (Suite)	
13h30 - 13h50	Les dynamiques (suite des travaux)	IGN
13h50 – 14h20	Temps d'échanges	Participants
14h20 – 14h40	Les enjeux (suite des travaux)	IGN
14h40 – 15h10	Temps d'échanges	Participants
15h10 – 15h30	Pause	
15h30 – 15h50	Option (à confirmer) : Les éléments. Ou poursuite des discussions sur les thèmes qui n'auraient pas abouti à un consensus.	IGN
15h50 – 16h15	Temps d'échanges	Participants
16h15 - 16h30	Synthèse et clôture de la journée	IGN/ DHUP

Date	Visa	Nom
Relecture		Les participants.
Validation	xx/04/2023	Les animatrices

Accès aux présentations disponibles sur <http://cnig.gouv.fr/gt-paysages-a25941.html>

Participants - Organisme	
Emilie Fleury-Jägerschmidt, animatrice du GT Dominique Laurent, co-animatrice du GT	
Julia Golovanoff, PCE DGALN Anne FAURE, Agence CAUDEX Marion Courdoisy, Réseau des Grands Sites de France Françoise Avril, DREAL Normandie Odile Schwerer, IGEDD	Alain Guglielmetti, DREAL Occitanie Anne-Lise Jaillais, DREAL Bretagne Stéphanie Doucet, DREAL AURA Jean-Baptiste Pozzer, CD Lot-et-Garonne Gilles Tallier, ONF

Prochaines étapes :

- Rédaction d'une version projet du standard de données sur le paysage : Avril 2023 – Juin 2023
- Commission Standards du CNIG - Présentation le 1er juin 2023 de la V0 du Standard Paysages
- Atelier virtuel pour affiner la documentation des limites, les ressources et images, le thésaurus et les mots clefs – mai 2023 (à programmer)
- Préparation du test avec les volontaires - juin 2023 (à confirmer)
- Revue et test de la version projet : Juillet – septembre 2023
- Evaluation de la version projet standard et rédaction de la version définitive du standard : Oct. – Nov. 2023

Conclusion

La réunion a permis de dégager un consensus sur **la modélisation du Standard Paysages qui reste à compléter par les listes de valeurs possibles d'attributs (typologie nationale – UP- et dynamiques), la documentation des limites et les ressources/image.**

1. Typologie nationale

Voir présentation.pdf page 16 à 33

Points clefs de discussion :

- La typologie nationale revêt l'enjeu de comparaison au niveau national et doit permettre un accès facilité de la donnée locale ;
- Ne pas écraser la donnée paysagère à l'échelle nationale, le résultat serait top lisse, l'intérêt est dans la donnée locale ;
- Point de vigilance sur la confusion entretenue sur la tentative de définition d'une typologie nationale qui serait fondée sur des UP sans avoir préalablement défini l'UP et ses attributs (confusion d'échelle et de définition).
- La typologie nationale ne doit pas imposer le découpage des UP d'autant que c'est la méthode qui définit le contenu du standard ;
- La typologie se fonde sur les UP qui est l'échelle qui fait consensus dans la méthode et dans le standard. Si la méthode venait à valider d'autres échelles alors elles pourraient apparaître dans le standard (le même modèle que pour l'UP serait appliqué pour les ensembles paysagers mais sans la typologie);
- Dans la classification, l'urbanisation ne va pas nécessairement avec l'activité humaine, il est nécessaire de distinguer les deux dans la proposition à faire ;
- Dans la classification, il est acté de supprimer la dominante unique, telle que présentée pour la remplacer par plusieurs attributs. Ceci car la dominante induirait un exercice supplémentaire à la création /actualisation d'un atlas de paysages et dans l'intégration des atlas récents dans le standard. Elle conduirait aussi à appauvrir exagérément l'information fournie par la typologie nationale.
- après analyse, la classification de l'ANCT qui avait été proposée lors du premier atelier sur la sémantique n'a pas été jugée pertinente pour la typologie nationale des paysages.
- A noter « paysage aquatique » : cette dénomination a déjà été écartée pour en créer de nouvelles qui distinguent les eaux maritimes, les eaux intérieures, les espaces sous-marins et le littoral ;
- les participants à la réunion se sont livrés à l'exercice de proposer la typologie qui leur paraissait la meilleure. De cet exercice, il ressort une tendance commune à classer le paysage selon :
 - o L'orographie : plaine, plateau, colline, vallée, montagne, gorge, littoral ...
 - o L'occupation du sol :
 - o Urbain ; péri-urbain ; rural ; naturel
 - o Forêt, cultures, bocage, vignes, lande, garrigues et maquis, alpages, littoral ou lacustre, marais, zones humides, estuaire, îles, espace marin, industries, activités agricoles
- Retenir deux attributs : Orographie (ORO), et Occupation des sols (OCS) avec l'autorisation de 2 valeurs OCS ;
- Points de vigilance sur les paysages urbanisés qui méritent d'être caractérisés plus finement.

Décisions :

La typologie nationale se définit sur l'UP à partir de l'orographie et de l'occupation des sols. L'objectif est d'aller sur 2 ou 3 valeurs déterminantes pour une UP, soit ORO + OCS1 + OCS2 (OCS 2 étant facultatif). Les participants ont fait des propositions pour les listes ORO et OCS ; ces listes restent à affiner.

2. Thésaurus – Mots clefs

Voir présentation.pdf page 34 à 48

Points clefs de discussion :

- La typologie nationale et locale permet cette fonction de recherche et de rapprochement qui peut être affinée à partir de mots clefs ;
- Des UP peuvent avoir une typologie commune, ce qui les précise et les différencie, ce sont les ambiances et la sensibilité paysagères ;
- Sélectionner les mots clefs à partir du descriptif de l'atlas ;
- La description de l'unité est la source ;
- Les mots clefs seront mis en gras dans le texte de la description de l'UP de l'atlas de paysages afin de préparer la donnée pour le Standard Paysages ;
- Le thésaurus pourrait être en annexe de la méthode nationale. Un outil qui ne doit pas obliger mais être une aide au rédacteur (l'indiquer pour ne pas orienter la rédaction de la description de l'UP);
- Privilégier le mode de consultation avec des mots clefs génériques. La toponymie pour un usage local ;
- La typologie nationale fera ressortir des paysages qui se ressemblent, les mots clefs viendront les préciser. Par exemple, la typologie Montagne ferait ressortir X UP, les mots clefs viendraient préciser et différencier ces X UP;
- La méthode doit permettre d'organiser ce qui doit être dans le standard : les règles communes à la charge du rédacteur de l'atlas de paysages qui met en gras les mots clefs de la fiche UP pour permettre leur versement à la géomatique.

Décisions :

Deux attributs mots clefs dans le Standard pour préciser la typologie nationale :

- **Mot-clé générique, un thésaurus national ou liste indicative à créer pouvant s'appliquer aux UP ;**
- **Mot-clé toponymique, plus local, dont le choix pour chaque sera laissé à la discrétion du rédacteur de l'atlas ;**

Une règle partagée est à indiquer au rédacteur de l'atlas pour préparer la donnée (mise en gras de mots-clés dans le texte, liste indicative de mots-clés pouvant être utilisée), et au géomaticien qui l'insère au Standard.

3. Les dynamiques

Voir présentation.pdf page 49 à 57

Points clefs de discussion :

- La méthodologie considère que les dynamiques sont les évolutions entre 2 versions de l'atlas ; il n'est donc pas nécessaire de documenter le pas de temps qui sera le même pour toutes les dynamiques ;
- La méthodologie prévoit une comparaison systématique de l'occupation du sol ; cette comparaison peut généralement se faire à partir des données Corine Land Cover => Repartir des termes de CORINE Land Cover (CLC) pour l'OCS ;
- Pour les dynamiques, rappel de la classification basée sur la nature de l'évolution validée : augmentation, diminution, stabilité et ajout disparition, apparition ;

- Pour l'aspect qualitatif des dynamiques, les termes doivent être créés et compléter la liste CLC retenue pour le paysage ;
- La dynamique est validée sur une UP mais pas localisable à une échelle plus fine, elle fournit un indicateur.
- Stabiliser une liste avec la nature de l'évolution (5 attributs validés) complétés de deux éléments descripteurs de la dynamique (exemple : augmentation/aire/agricole);
- Permettre l'ajout de nouvelles valeurs si nécessaire ;
- Des dynamiques de surface et des dynamiques qualitatives. Prendre Corine Land Cover en base pour la surface + créer une liste (familles à stabiliser et des termes clefs à harmoniser) + se laisser la possibilité d'ajouts.
- Cette donnée sur les dynamiques se prépare en même temps que la rédaction de l'atlas.
- Créer une pré liste de dynamiques dans le Standard qui autorise la préparation de données et s'offrir la possibilité de les compléter par des ajouts.
- Se fonder sur la méthodologie OPP qui est en ce sens très important, une photo à temps T comparée à une photo à une période antérieure.

Décisions :

Modélisation des dynamiques :

- Date observation de la dynamique :
- Millésime de l'atlas (dates de l'atlas) : (remettre plus haut au niveau de l'atlas car le même pour toutes les dynamiques)

*5 natures de catégories : augmentation, diminution, stabilisation, apparition, disparition

*Dynamiques : quantitatives, reprendre CLC sur OCS (ex surface agricole) suivies des dynamiques qualitatives, à créer (ex taille de parcelle) et se laisser la possibilité d'ajouts.

L'actualisation ou une nouvelle observation ne supprime pas la donnée précédente : enjeu de conserver des millésimes et des dates d'observations.

IGN /DHUP travaillent à la rédaction de cette pré liste de dynamiques qui sera portée en relecture auprès de l'agence CAUDEX et les participants au GT Paysages.

Vérifier les mots clefs (typo et dynamiques) pour que cela corresponde aux paysages métropolitains et d'outre-mer.

4. Les enjeux

Voir présentation.pdf page 58 à 66

Points clefs de discussion :

- Les enjeux sont politiques ;
- L'emploi du terme dans l'exemple est galvaudé ;
- Pas d'enjeux sur les UP.

Décisions :

Les enjeux sur les UP ne sont pas retenus pour les données géomatiques

5. Les composantes du paysage

Voir présentation.pdf page 67 à 83

A noter : Les composantes du paysage au sens de la géomatique recouvreraient :

Les éléments ou motifs paysagers / Les structures de paysages / Les zones à enjeux.

Propositions de faire porter les enjeux sur les composantes du paysage avec la classification proposée de l'atlas des Yvelines : protection/valorisation/réhabilitation.

Points clefs de discussion :

- Les cartes à enjeux des atlas de paysages disposent de données localisées avec une symbologie simple. Le risque de verser la symbologie au Standard sans l'accompagnement de l'analyse serait réducteur pour la connaissance des paysages ;
- La classification proposée est celle qui appartient à un territoire, pas celle de la Convention du Conseil de l'Europe sur le Paysage ;
- Si cette proposition devait être retenue, elle serait à partir des avancées de la méthode ;
- Le terme « composantes » croise des enjeux tellement variés pour le paysage que la proposition n'apparaît pas clairement ;
- Les composantes sont une donnée observée qui ne se traduit pas forcément en enjeux ;
- Les composantes relèvent de l'échelle PLU pour une OAP Paysage par exemple, pas de l'atlas de paysages ;
- Par exemple la donnée « Haies » seraient cartographiées de manières différentes, tous les territoires n'ont pas renseigné cette donnée.
- Il serait intéressant d'avoir la représentation de composante paysagère sur laquelle portent les enjeux. Le problème n'est pas l'enjeu mais la localisation des composantes (marais, haies, etc.). Est-ce l'objet du standard Paysage ?
- La validation de la carte des enjeux est problématique dans certains territoires (décision politique);
- Dans la classification des enjeux compléter aussi sur des risques : perte, apparition.

Décisions :

Les zones à enjeux ne sont pas retenues à cette étape d'avancement du chantier national de la connaissance des paysages.